

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - PEZILLA LA RIVIERE

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 13 AVRIL 2022

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres absents : 3

Membres représentés : 0

L'an deux mille vingt deux, le treize avril à 18 h, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, lieu habituel de leurs séances.

Sont présents : M. Jean-Paul BILLES, Mmes Nathalie PIQUÉ, Jeanine VIDAL, Chrystèle CARLOS, Evelyne SARRAZIN, Jenny PALOFFIS, Marie CIVIT, Marie-Hélène ARTIGUES, Marie-José TRITTEN, Nathalie ROCHAS, Mrs Thierry ROUS, Blaise FONS.

Absents excusés : Mmes Pascale PUY, Carine DEVOYON, Nadia RIBERA.

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle CARLOS.

Date de la Convocation : 7 Avril 2022

N° DELIBERATION	OBJET	PROPOSITION	VOTE
2022/01	Vote du compte administratif 2021	Approbation et vote du compte administratif de l'exercice 2021 11 Voix Pour / 0 Contre / 0 Abstention	Adoption à l'unanimité
2022/02	Vote du Compte de gestion 2021 -	Approbation du compte de gestion 2021 établi par le trésorier 12 Voix Pour / 0 Contre/ 0 Abstention	Adoption à l'unanimité
2022/03	Affectation du résultat de fonctionnement 2021	Affectation du résultat de fonctionnement 2021 comme suit : <u>Excédent de fonctionnement reporté compte 002</u> : 17 343.82 €	Adoption à l'unanimité
2022/04	Bilan annuel des acquisitions et cessions 2021	Approbation du bilan annuel des acquisitions et cessions 2021 annexé au compte administratif 2021 : Néant	Adoption à l'unanimité

2022/05	Vote du budget primitif 2022	APPROUVE le budget primitif 2021 - Fonct Dép et recettes : 66 245.00 € - Invest Dép et recettes : 24 142.91 € 12 Voix Pour / 0 Contre / 0 Abstention	Adoption à l'unanimité
2022/06	Tarifs portage repas à domicile	DECIDE d'augmenter les tarifs des repas à domicile à compter du 1 ^{er} mai 2022 comme suit : Repas du midi : 7.65 € Repas du soir : 2.95 € <u>Option</u> Pain 0.38 € Potage 0.32 €	Adoption à l'unanimité
2022/07	Aide financière acquisition fauteuil roulant électrique	DECIDE de verser une aide financière d'un montant de 4 000 € pour l'acquisition d'un fauteuil roulant électrique ; les crédits nécessaires étant inscrits au compte 6562 – Aides – du BP 2022	Adoption à l'unanimité
2022/08	Création régie d'avance au CCAS	DECIDE de créer une régie d'avance au sein du CCAS ; CHARGE le Président de fixer par arrêté les conditions de fonctionnement de cette régie et de désigner le régisseur et son suppléant, ainsi que le ou les mandataires.	Adoption à l'unanimité

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Compte-rendu affiché le : 16/05/2022

Mis en ligne sur le site de la commune le : 16/05/2022